

FAQ Parrainage

Quelle est ma contribution financière pour parrainer un enfant ?

Choisir le parrainage c'est participer à l'équilibre affectif et au bien-être de votre filleul(e).

En nous versant minimum 30€ par mois, vous contribuerez à lui offrir un toit accueillant, trois repas équilibrés, un suivi médical permanent, une scolarisation adaptée et suivie ainsi qu'une ouverture à la foi.

Lorsque vous parrainez un enfant Haïtien, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66%.

Après déduction fiscale, un don de 30€ par mois revient en réalité à 10,20€.

Quels seront les échanges avec mon filleul ?

Dès réception de votre demande nous vous enverrons un dossier comprenant la photo de votre filleul(e) et des informations sur lui et son pays. Votre filleul a envie de vous connaître un peu mieux. Lui écrire, lui envoyer des photos, lui parler de vous, de vos proches, le comblera de joie !

Quel moyen de paiement choisir pour vous faire parvenir mon soutien ?

Nous vous proposons d'opter pour le soutien par prélèvement automatique. C'est un moyen simple, rapide et efficace qui nous permet de mieux planifier nos dépenses. En plus, vous êtes libre de changer le montant ou d'arrêter quand vous le souhaitez.

Quand prend fin le parrainage ?

En règle générale, le parrainage prend fin dès que votre filleul est en mesure de vivre de façon autonome. A ce moment-là, vous pouvez toujours choisir d'accompagner un autre enfant. Toutefois, vous pouvez arrêter ou suspendre votre parrainage à tout moment.

Puis-je envoyer un cadeau à mon (ma) filleul(e) ?

Votre parrainage est déjà en soi un cadeau pour un enfant. Si vous souhaitez choyer votre filleul(e) pour son anniversaire, pour son Noël, ses Pâques etc..., vous pouvez toujours ajouter à vos courriers quelques petits cadeaux qui tiennent dans une enveloppe : des stickers, des tatouages, des albums, des marques pages, des bracelets, des revues, un T-Shirt, un bandeau ou des barrettes pour les cheveux etc.

Nous comprenons que les parrains/marraines adressent à leur filleul un petit cadeau de temps en temps, toutefois, les paquets volumineux ou lourds coûtent cher à l'envoi (les frais d'envoi dépassent souvent la valeur de l'objet offert et les nouvelles normes postales sont très contraignantes).

Nous vous encourageons plutôt à envoyer des dons/cadeaux en spécifiant la destination (anniversaire, Noël..). Ce don/cadeau permettra à nos équipes sur place de gâter votre filleul(e). Si une partie de votre don n'est pas utilisée, cet argent est placé dans " un pot commun " qui sert à acheter des friandises pour tous les autres enfants.

Suis-je obligé(e) d'écrire à mon (ma) filleul(e) ?

Vous êtes totalement libre de correspondre avec votre filleul(e). C'est à vous de choisir la fréquence de vos envois ainsi que la longueur de ceux-ci.

Puis-je venir voir mon (ma) filleul(e) ?

Les visites de parrains et marraines au foyer sont toujours des moments de fête pour les enfants. Les parrains / marraines peuvent s'y rendre à titre personnel

(Attention : Pour Haïti : voyage organisé et en groupe uniquement). Il vous suffit de prévenir l'association au moins 1 mois à l'avance afin d'organiser au mieux votre séjour.

Est-ce que mon argent va directement à mon (ma) filleul(e) ?

L'argent que vous donnez pour votre filleul(e) est directement versé au foyer où il (elle) grandit. Cet argent couvrira en partie ses frais de vie (un toit, 3 repas chauds, ses vêtements, ses soins médicaux, sa scolarité).

Nous demandons une participation de 30€ mensuels minimum, mais vous pouvez contribuer au-delà de cette somme, si vous le souhaitez.

Combien de temps dure un parrainage ?

Un parrainage dure le temps que vous le désirez. Il est souhaitable d'envisager un parrainage sur le moyen terme (trois, cinq, dix ans), l'idéal étant d'accompagner son (sa) filleul(e) de l'enfance à l'âge adulte.

Puis-je parrainer plusieurs enfants ?

Bien sûr, il n'y a aucune limite au parrainage. Selon votre envie et votre générosité. Cela peut être intéressant de parrainer des enfants de pays différents ou une fratrie.

Est-ce que je peux parrainer un adolescent ?

Vous avez tout à fait la possibilité de parrainer un(e) adolescent(e). Vous apprécierez peut-être encore plus les échanges. Du fait de sa maturité, vos correspondances seront plus élaborées... et vous offrirez la joie à cet(te) adolescent(e) de partager avec vous ce lien de cœur unique et privilégié.

Que se passe-t-il quand l'enfant quitte notre structure (foyers, programme extérieur...)?

Sauf cas exceptionnel, l'enfant quitte le foyer une fois qu'il a terminé ses études ou qu'il souhaite devenir autonome. C'est à ce moment que votre parrainage et votre contribution financière s'arrêtent.

Est-ce que je suis l'unique parrain de l'enfant ?

Prendre en charge un enfant est très coûteux : nourriture, logement, vêtements, scolarisation... C'est pourquoi chaque enfant a toujours au moins deux parrains mais vous serez l'unique parrain en France.

Est-ce que le parrainage s'arrête quand l'enfant a 18 ans ?

Ce n'est pas parce que votre filleul(e) a atteint l'âge de 18 ans que le parrainage s'arrête.

La philosophie de NPFS est d'accompagner et de guider votre filleul(e) jusqu'à ce qu'il (elle) devienne autonome, ce qui est peut être différent selon l'enfant.

Comment puis-je mettre fin à mon parrainage ?

Il vous suffit de nous le signaler par courrier, ou par mail. En effet, pour des raisons de comptabilité et de fiscalité, nous vous demandons une trace écrite obligatoire.

Dès réception de votre écrit, le prélèvement automatique (s'il a été souscrit) sera immédiatement suspendu (le foyer sera prévenu dans le même temps) et nous vous adresserons une confirmation écrite concernant la fin de votre parrainage. Il vous sera possible d'envoyer un dernier courrier à votre filleul(e).

Quelle est la différence entre " être donateur en prélèvement automatique " et " parrainer un enfant " ?

Le parrainage vous permet d'avoir un lien de cœur unique et privilégié avec l'un de nos enfants.

Être donateur en prélèvement automatique, c'est contribuer au financement régulier de nos orphelinats et de nos projets dans leur globalité.